

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2020

OUVERTURE DE SÉANCE : 19 HEURES 00

PRÉSIDENT : M. Christian GALLÉ

PRÉSENTS : Mmes : BABARIT Marie-Christine, BRELIÈRE Marinette, DURET Isabelle, LANDRAIN Chantal, NAULIN Sylvie, NOÉ Sophie, MM : BECK Patrick, CHANCELLE Léonard, CHESNEAU Patrice, DASSONVILLE Kévin, LE ROUZIC Didier, REBEILLEAU Grégoire, M SAINT PAUL Alexandre.

Absent (s) :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DASSONVILLE Anaïs donne procuration à M. DASSONVILLE Kévin

Excusée :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LANDRAIN Chantal

---

### APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 5 OCTOBRE 2020

#### DÉLIBÉRATION : CONVENTION ENTRE COMMUNE ET ART EN TROGLO

Suite à l'ajournement de la délibération lors du précédent Conseil du 5 octobre, la convention de mise à disposition de locaux entre Art en Troglo et la Commune a été revue, des modifications ont été apportées et présentées au Conseil.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil, s'ils souhaitent apporter quelques changements.

Monsieur Alexandre SAINT PAUL pense qu'il serait intéressant de préciser le coût auquel s'élèverait la location à titre indicatif. Sachant que la moyenne des coûts de location des troglos est de 2€ le m<sup>2</sup>, pour celui-ci avec une superficie de 200m<sup>2</sup>, le montant s'élève à 4800€ pour l'année. Monsieur le Maire pense qu'il n'est pas opportun de le faire apparaître dans la convention.

Monsieur Alexandre SAINT PAUL suggère de retirer le paragraphe où il est stipulé que « Le prêteur s'engage [...] à mettre à disposition du preneur un nouveau local si l'exploitation de celui-ci [...] ne permettrait plus la mise en œuvre des missions confiées à l'association. ». Ne pouvant pas leur proposer de local en cas de problème, par manque de disponibilité, Monsieur SAINT PAUL pense qu'il ne faut pas s'engager par écrit sur ce sujet.

Madame Isabelle DURET pense qu'entre artisans une entente pourra se faire pour aider l'association si jamais un souci devait arriver.

Après concertation avec les membres du Conseil, ces derniers sont en accord pour retirer ce paragraphe.

Le Conseil demande si la tacite reconduction pour un an doit être stipulée dans la convention ? - Monsieur le Maire répond qu'il peut être indiqué mais qu'éventuellement des changements pourront être apportés au besoin l'année suivante.

Monsieur Patrice CHESNEAU pense que si les intérêts de chaque partie sont bien respectés, il est tout à fait possible de laisser le terme « tacite reconduction ».

Après délibération et vote à main levée, Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la Convention de Mise à Disposition des locaux entre la Commune et l'association Art en Troglo.

Votants : 15

Pour : 14

Contre : 1

Abstention : 0



## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2020

### DÉLIBÉRATION : CONVENTION SIEML « ADHESION A LA MISSION DE CONSEIL EN ENERGIE »

Suite à la visite le vendredi 9 octobre dernier de M. TESSIER, Conseiller en Energie au SIEML, afin d'effectuer un diagnostic pour une isolation par l'extérieur du logement communal Place François Nau, il a été fait une proposition de convention d'adhésion au service de conseil en énergie partagé (CEP).

Monsieur le Maire explique au Conseil que cette adhésion permettrait :

- Un accompagnement pour analyser les résultats de l'audit énergétique des logements
- Une Analyse des devis des entreprises
- Un accompagnement pour monter le dossier de l'appel à projet BEE 2030
- Une Analyse des consommations de l'ensemble du patrimoine communal (bâtiment, éclairage public) des 3 dernières années et mettre en place un suivi pour les 3 prochaines années via une plateforme à laquelle vous aurez accès
- Un accompagnement pour les projets photovoltaïques (note d'opportunité, ...) et diagnostiquer l'installation défectueuse
- La réalisation d'une étude d'amélioration de la chaufferie granulé de l'école (si nécessaire) et aider à trouver des financements pour l'améliorer (ou la remplacer)

Ce partenariat avec le SIEML permettra d'obtenir plus facilement des aides financières avec le syndicat pour la réalisation des différents projets de la Commune.

Le Coût pour ce partenariat est calculé sur la base du nombre d'habitant de la Commune. Pour Turquant elle est donc calculé sur la base de 590 habitants multiplié par un coût de 0.50€/hab/an soit 295€ au total. Le premier règlement s'effectuera un an après la date de signature de la convention.

Monsieur Patrice CHESNEAU demande si une autre Commune a signé cette même convention - Monsieur Patrick BECK répond que la Commune de Varennes sur Loire a signé ce document suite au projet de modification énergétique de leur école.

Après délibération et vote à main levée, le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

### DÉLIBÉRATION : APPEL AUX DONNS - ALPES MARITIMES

A la suite des inondations destructrices causées par la tempête Alex dans les communes situées dans les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée, un appel aux dons a été lancé par l'Association des Maires Ruraux et l'AMF des Alpes Maritimes.

Monsieur le Maire propose que le Conseil décide d'une somme à allouer pour participer à cet appel aux dons.

Lors de la réunion entre les trois adjoints et Monsieur le Maire, il a été évoqué de partir sur la base d'un calcul de 0.50 cts par habitants ce qui représenterait un montant total de 300€

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil si ce montant pour la participation à l'Appel aux dons leur convient ? - Le Conseil valide la somme de 300€

Après délibération et vote à main levée, le Conseil décide d'octroyer la somme de 300€ pour la participation à l'Appel aux dons organisé par l'AMF.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

### DÉLIBÉRATION : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER - DROIT DE PRÉEMPTION PARCELLE A352 - A389 - A3902

Monsieur Le Maire informe qu'il a été reçu en Mairie le 7 octobre 2020, une déclaration d'intention d'aliéner pour la vente suivante :

- Propriété cadastrée section A352 Château Gaillard, sis à Turquant, d'une superficie de 173m<sup>2</sup>, ce bien est classé en zone U (Ua) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
- Propriété cadastrée section A389 Impasse du Coteau, sis à Turquant, d'une superficie de 108m<sup>2</sup>, ce bien est classé en zone U (Ua) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
- Propriété cadastrée section A390 Château Gaillard, sis à Turquant, d'une superficie de 21m<sup>2</sup>, ce bien est classé en zone U (Ua) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente de ces biens.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

### **DÉLIBÉRATION : CONGES EXCEPTIONNELS (MARIAGE, NAISSANCE, DECES...)**

L'article 59 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit au 4° que des autorisations spéciales d'absence qui n'entrent pas en compte dans le calcul des congés annuels sont accordées aux fonctionnaires, à l'occasion de certains événements familiaux.

Après délibération et vote le Conseil a décidé de statuer sur les nombres de jours suivants :

Événements de famille	Durée
Mariage du fonctionnaire	5 jours
Conclusion d'un PACS	1 jour
Décès ou maladie très grave du conjoint Décès ou maladie très grave du père, de la mère ou des enfants	3 jours
Mariage des pères, mères et enfants	1 jour
Mariage des autres ascendants ou descendants Décès ou maladie très grave des autres ascendants ou descendants Mariage des frères et sœurs Décès des frères et sœurs	1 jour
Garde d'enfants ou soin d'enfant malade	10 jours

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2020

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **Monsieur Christian GALLÉ :**

- Informe que l'engazonnement du terrain de foot s'effectuera aux printemps 2021.
- Informe que les travaux de voirie rue des Martyrs sont achevés et se sont très bien déroulés. Le travail effectué par l'entreprise RTL est très satisfaisant.
- Souhaiterait que chaque commission nomme un référent, afin de faciliter les échanges et permettre de rendre compte lors des conseils.
- Informe que les loyers en retard sont tous régularisés à ce jour.
- Informe qu'un nouveau locataire occupe le logement 9 place François Nau depuis le 1<sup>er</sup> novembre.
- Des travaux de consolidation du plafond au restaurant l'Hélianthe auront lieu semaine 47. Ces travaux seront effectués par l'entreprise ACTS
- Informe que les prochaines réunions de l'Agglo auront lieu en visioconférence
- Informe que la Commission Bâtiment va se réunir avant la fin de l'année afin de discuter des différents travaux en prévision et ainsi préparer le budget pour l'année 2021

#### **Monsieur Patrice CHESNEAU :**

- Informe le Conseil qu'il a participé à la Commission Tourisme, Cavités. Trois sous commissions seront créés prochainement à cette commission.
- Informe que la plaque en mémoire d'Antoine Cristal, offerte par le Château de Parnay au restaurant l'Hélianthe a été posée le samedi 17 octobre dernier, date de sa naissance, en présence de la Députée Mme Laetitia SAINT PAUL et du Chef M. Arnaud MONTAIS.
- Demande si la Commune ne pourrait pas réfléchir, suite à ce deuxième confinement, à une action à mettre en place pour un soutien auprès des personnes vulnérables et isolées.

#### **Monsieur Patrick BECK :**

- Suite à la participation à la Commission déchets de l'Agglo, Monsieur BECK informe le Conseil que des changements vont être effectués sur le ramassage des ordures ménagères à compter d'avril 2021. Une Communication sera effectuée prochainement à l'ensemble des habitants.
- Informe le Conseil qu'il sera le référent PNR (revoir avec Patrick) commission Eco Economie atelier Agriculture

#### **Madame Marinette BRELIERE :**

- Suite à la Réunion du Centre de Secours de FONTEVRAUD, Madame BRELIERE effectue un point sur différents éléments évoqués lors de cette rencontre. La moyenne d'âge des pompiers est de 29.8 ans, 150 interventions ont eu lieu dans les cinq ans. Un congrès Départemental aura lieu le 10 avril 2021. Une application via le téléphone va être mise en place permettant d'être informé de la nature et du lieu des interventions effectués par les pompiers. Le Centre de Secours a demandé s'il serait possible d'avoir une convention périscolaire avec la Commune permettant la prise en charge des enfants du personnel pour la cantine et la garderie lors des sorties en intervention.
- La Commission CCAS s'est réunie le 22 octobre dernier pour échanger sur le colis des aînés. Il a été proposé une corbeille garnie avec une petite bouteille de liqueur pour les hommes, une fleur pour les femmes ainsi que des chocolats et gâteaux. Sur la commune, on compte 45 personnes de plus de 80 ans. Le repas des aînés prévu initialement au mois de mars pourra éventuellement être reporté en été permettant ainsi de pouvoir organiser un repas aux Halles et ainsi respecter les règles de distanciation.
- Sur proposition de la commission du personnel, le conseil municipal à l'unanimité marque son accord pour le montant de 500 euros pour la prime de fin d'année attribuée à l'agent technique non titulaire Monsieur Jacques RONDEAU (450 euros en 2019).
- Suite à un document qui lui a été présenté, Madame BRELIERE donne des explications sur le Complément Indemnitaire Annuel le CIA auquel peuvent bénéficier les agents.

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2020**

### **Madame Sylvie NAULIN :**

- Informe que la commission animation a reçu le groupe de musique « Motus » afin de faire connaissance, d'écouter et d'échanger sur leurs attentes. Ils ont ensuite pu visiter la salle Michel Grégoire qui leur convient parfaitement. Le groupe viendra, si la crise sanitaire le permet, répéter début janvier pendant 4 week-ends. En contrepartie, ils proposeront des concerts dans différents endroits de la Commune. « Motus » propose un spectacle à part entière avec l'aide d'un metteur en scène.
- Suite aux différentes propositions reçues de plusieurs artistes, Mme NAULIN propose que la commission se réunisse, dès que possible, pour échanger sur la programmation d'éventuelles manifestations, spectacles, marchés pour la saison 2021.

### **Monsieur Alexandre SAINT PAUL :**

- Demande si la procédure de mise en place des PV électroniques est terminée. Monsieur le Maire répond qu'il ne reste plus que l'achat d'une tablette.
- Demande quelle sera le changement prévu pour la collecte des déchets. Monsieur BECK répond que deux nouvelles poubelles seront distribuées (une marron et une jaune) et la collecte des différents déchets se fera alternativement tous les 15 jours.

### **Monsieur Kévin DASSONVILLE :**

- Informe le conseil que lors d'une intervention des pompiers pour un feu, ces derniers ont voulu récupérer de l'eau à la borne située aux Bois d'Ortie mais apparemment il n'y avait plus d'eau. Monsieur le Maire répond qu'une demande sera faite auprès de la SAUR pour effectuer une vérification de cette borne.

### **Monsieur Léonard CHANCELLE :**

- Demande d'où proviennent les tuteurs mis en place sur les bords de route autour des noyers - Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas l'information.

### **Madame Isabelle DURET :**

- Informe que la Balade Contée du 17 octobre dernier, organisée dans le cadre des animations des bibliothèques des médiathèques du saumurois, a eu de très bonnes retombées, beaucoup de personnes sont venues de différentes communes. Cette manifestation sera de nouveau proposée pour l'année prochaine.
- Informe qu'Aurore BESSON sculptrice installée dans l'atelier Château Gaillard a accueilli une artiste peintre « Aya ». Les deux artistes ont un projet pour allier leurs deux arts.

### **Madame Chantal LANDRAIN :**

- Suite au Conseil d'Administration du 14 octobre dernier à l'EPHAD de Fontevraud, Mme LANDRAIN informe le conseil que tout se passe bien.

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2020**

**PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL** : Le Lundi 7 décembre 2020 à 19h

**CLÔTURE DE SÉANCE** : 21 Heures 15 min

Marie-Christine BABARIT

Patrick BECK

Marinette BRELIÈRE

Léonard CHANCELLE

Patrice CHESNEAU

Anaïs DASSONVILLE  
*Donne procuration à M. Kévin  
DASSONVILLE*

Kévin DASSONVILLE

Isabelle DURET

Christian GALLÉ

Chantal LANDRAIN

Didier LE ROUZIC

Sylvie NAULIN

Sophie NOÉ

Grégoire REBEILLEAU

Alexandre SAINT PAUL